

Au Conseil communal de Lausanne

Postulat :

Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants

Après avoir constaté que les autorités genevoises ont adopté depuis maintenant plusieurs années une mesure qui consiste à faire clignoter les feux de circulation entre 22h et 5h30, afin de fluidifier le trafic automobile et de réduire les nuisances, nous souhaitons que la Municipalité de Lausanne en étudie la faisabilité sur notre territoire.

En effet, toutes les études qui ont été menées pour connaître les avantages et les désavantages de cette mesure ainsi que les constats émanant a posteriori de cette mesure ont été positifs en ville de Genève. Que ce soit en matière de nuisances sonores qui se sont vues diminuées, de fluidité du trafic avec des temps de parcours réduits pour les usagers ainsi qu'une observation positive sur le nombre d'accidents qui n'a pas augmenté. De plus, dans une perspective écologique, il convient de prendre en considération le fait qu'un véhicule qui démarre après un arrêt complet pollue davantage que celui roule à vitesse modérée sans s'arrêter.

C'est pourquoi ce projet pourrait être une partie de la réponse à apporter au problème des nuisances sonores induite par les véhicules accélérant après un arrêt complet à un feu rouge durant les heures de repos. En outre, cette mesure qui permet de fluidifier le trafic est simple, efficace et peu coûteuse.

Pour toutes ces raisons et dans un esprit pragmatique, ce postulat invite la Municipalité à étudier la faisabilité de cette nouvelle mesure avec tous les services concernés, plus particulièrement sur les points suivants :

- Identifier les carrefours qui peuvent être retenus dans ce projet, afin de continuer à garantir la sécurité de tous les usagers, en particulier les piétons.
- Élaborer une communication claire et pédagogique pour informer la population.
- Analyser objectivement l'impact sur les nuisances sonores avant et après cette mesure sur des carrefours définis à l'avance.
- Procéder à une analyse accidentogène en lien avec cette mesure.

Lausanne, le 19 décembre 2017

Nicola Di Giulio
Conseiller communal PLC

